



CIFOG – comité interprofessionnel des palmipèdes à Foie Gras
7 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS

PARIS, le 13 novembre 2023

Note à destination des opérateurs de la filière Foie Gras et de leurs partenaires commerciaux

Nouveaux postes de charges à venir dans les indicateurs de coûts de production publiés par le CIFOG

Les indicateurs de coûts de production de la filière foie gras sont publiés par le CIFOG dans le cadre de la loi EGALIM. Depuis début 2023, cette publication a lieu trimestriellement, soit en avril, juillet, et octobre 2023, et aura lieu en janvier 2024 sur le site internet du CIFOG au lien suivant : [coûts de production](#).

Deux nouveaux postes de charge seront intégrés aux indicateurs en 2024 :

- **VACCINATION Influenza Aviaire** : la mise en œuvre de la vaccination obligatoire chez les canards de production (chair et gras) mis en place à compter du 1^{er} octobre sur le territoire national représente un coût total d'environ 100 millions d'euros selon le ministère de l'agriculture, pour la campagne 2023/2024. Les filières canards devront prendre en charge 15% de ce coût global pour la première année, soit 0,23€ HT /caneton mis en place.
- **SEXAGE DANS L'ŒUF** : le plan de responsabilité sociétal du CIFOG prévoit la valorisation de l'ensemble des canetons nés commercialisables. Cela exige, avec les technologies actuellement développées par les entreprises d'accoupage, une montée en charge progressive du nombre de canetons sexés dans l'œuf afin de fiabiliser et optimiser les process. Les surcoûts inhérents au sexage dans l'œuf seront à porter dès 2024.

Le Président

Eric DUMAS